



UNION NATIONALE DES COMPAGNIES AERIENNES FRANÇAISES

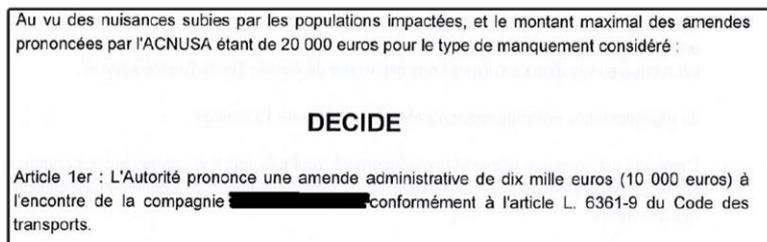
L'UNCAF dénonce les dérives de l'ACNUSA et interpelle l'état.

Cinq comités de L'UNCAF se sont réunis (technique, sécurité, réglementation, environnement et économie) et pointent les graves dysfonctionnements de L'ACNUSA.

1. Des sanctions disproportionnées.

L'UNCAF dénonce l'absurdité des sanctions prononcées.

10 000 Euros d'amende pour le passage d'un avion ayant occasionné une gêne acoustique de **59 DB pendant une seconde**, à 3 heures de l'après-midi !!!



Voilà le résultat du travail de l'ACNUSA ...

59 DB, correspond au bruit d'une conversation normale ! pendant 1 seconde.

Cette dernière sanction de l'ACNUSA absolument absurde comme tant d'autres, montre la dérive de cette autorité en mal de positionnement et en recherche de financement.

2. Un train de vie pharaonique.

L'UNCAF explique cette politique de sanction par un train de vie pharaonique de l'ACNUSA.

Dans l'annexe au PLF 2019⁽¹⁾ concernant les autorités administratives indépendantes, il est expressément déclaré que **les effectifs du pôle « amendes » de l'ACNUSA** ont été renforcés **pour soutenir la politique de rémunération** de l'ACNUSA.

Ce même rapport signale que le président de l'ACNUSA est bénéficiaire d'une rémunération de plus 150 000 euros par an En augmentation de 30 % sur 2 ans ...

⁽¹⁾ https://www.performance-publique.budget.gouv.fr/sites/performance_publique/files/files/documents/jaunes-2019/Jaune2019_AAPI.pdf

Aux assises du transport aérien, Madame la ministre expliquait à notre industrie qu'elle ne trouvait pas de budget pour aider le transport aérien, par contre l'état fait preuve d'une grande imagination pour surpayer des fonctionnaires qui sanctionnent notre secteur. Cela est inadmissible.

Nos compagnies aériennes françaises se battent pour assurer de la croissance et de l'emploi et il n'est plus acceptable de laisser des administrations, indépendantes ou non, casser la dynamique économique et sécuritaire de nos entreprises par des situations de ce type.

L'UNCAF demande à l'état de changer de paradigme et de mettre un coup de balai à ces tribunaux non professionnels coûteux, manquant d'impartialité et dont les objectifs sont illisibles.

3. Une stratégie punitive inefficace, et méprisante pour les compagnies.

Si le droit des riverains des aéroports est à prendre en compte dans l'accroissement du trafic aérien, le droit des compagnies aériennes françaises à pouvoir travailler dans un environnement normal est aussi à prendre en compte.

L'écologie punitive n'a jamais donné aucun résultat, mais l'ACNUSA ne tire aucun enseignement de cela. Il est vrai que son objectif est de remplir ses caisses ... ceci explique aussi cela ...

Mais LA vraie question est la suivante :

Les riverains préfèrent-ils des avions silencieux ou des amendes pour faire fonctionner l'ACNUSA ?

L'incitation à bien faire est beaucoup plus efficace que l'amende qui impacte la sécurité.

L'ACNUSA doit introduire un indice de diminution des sanctions allant jusqu'à une amende égale à ZERO si les transporteurs font les efforts pour choisir des avions silencieux. Il existe des classes acoustiques pour les avions, et ne pas tenir compte des stratégies des compagnies pour que leur flotte soit globalement moins bruyante, est une ineptie de fonctionnement de l'ACNUSA.

Enfin, les sanctions ne doivent **exister que si la nuisance existe** et non si l'avion est sorti de sa trajectoire 2 secondes pour une raison que personne à l'ACNUSA n'est capable d'analyser ... sinon, il n'y aurait plus d'amende car tous les pilotes savent qu'en pilotage manuel, l'écart de trajectoire minime est possible en cas de surcharge de travail à l'instant T.

La construction du mieux vivre ne peut plus se faire dans cette direction révolue, seule l'intelligence des mesures et leur efficacité peut faire bouger les lignes de notre avenir et de la cohabitation des moyens de transport avec le confort des riverains

L'UNCAF dénonce cette stratégie de l'ACNUSA basée sur l'argent qui n'a d'autre objectif que de pénaliser et qui n'apporte absolument rien à l'écologie ou à l'environnement. Les transporteurs aériens français en ont ras le bol d'être sous le feu de toutes ces officines et organes d'état qui détiennent un pouvoir de nuisance inadmissible et qui ne servent qu'à une chose ... **qu'à elle-même !**

Les transporteurs aériens français sont responsables et ont une politique de diminution des nuisances sonores depuis des années au travers toute une série de mesures qu'ils prennent, et dont l'état est parfaitement au courant.

Enfin, l'UNCAF n'accepte plus que les éventuelles amendes soient affectées au fonctionnement de cet organe, l'ACNUSA ne doit pas avoir soif d'amende, mais soif de résultats sur l'impact environnemental des avions. Cela n'a rien à voir.

Imaginons demain que les magistrats professionnels donnent des sanctions financières pour augmenter la rémunération de leurs activités ... Qui trouverait cela normal ? Qui l'accepterait ? Où allons-nous ?.

L'UNCAF demande à l'ACNUSA de remettre cette mission de sanction à des magistrats professionnels qui savent analyser les faits, en toute indépendance et impartialité.

Pour mémoire, en novembre 2017⁽²⁾ le conseil constitutionnel avait déjà sanctionné l'ACNUSA pour son manque d'impartialité et avait demandé que cette AAI change sa procédure de sanction...

Et le conseil constitutionnel avait rappelé à l'ACNUSA, très officiellement « *En particulier, doivent être respectés le principe de légalité des délits* » et « *Doivent également être respectés les principes d'indépendance et d'impartialité découlant de l'article 16 de la Déclaration de 1789.* »

L'ACNUSA ne respecte rien !

4. L'ACNUSA bafoue les règles élémentaires de sécurité du transport aérien.

L'UNCAF dénonce **cette répression** qui va **à l'encontre de la sécurité** car les amendes sont données à l'approche des aéroports ou au décollage, là où l'attention pour la sécurité et la charge de travail est à son maximum pour les pilotes.

Tous les spécialistes de la sécurité du transport aérien et tous les pilotes vous diront que pour améliorer la sécurité du transport aérien, il ne faut pas introduire de la pression sur les équipages.

L'ACNUSA met au second plan la sécurité, seul le gain immédiat est important.

L'ACNUSA demande aux compagnies d'informer encore plus les pilotes, d'insister sur toutes les zones en approche des aéroports comme si nos compagnies avaient le choix des routes au départ ou à l'arrivée des plateformes et comme si nos compagnies se moquaient des consignes de survol et de suivi des routes.

Nos pilotes professionnels font toujours le maximum pour respecter toutes les contraintes et consignes environnementales qui leur sont données, mais le fait qu'un équipage puisse être susceptible de faire différemment car son attention sera plus forte ailleurs n'est pas sanctionnable car cela ne constitue pas une faute de pilotage, mais une simple erreur par rapport aux contraintes liées aux riverains.

Faut-il les sanctionner ?

Nos commandants de bord ne sont-ils plus maîtres de la hiérarchie des actions à effectuer dans les cockpits ?

S'ils jugent qu'il est plus important de se concentrer sur un point dans des phases de vol où tout est important, est-t'il tout simplement intelligent d'induire une modification de leur capacité d'analyse au travers de lourdes sanctions financières ?

Les pilotes doivent-t'ils penser en vol « ACNUSA » ou « SECURITE » ?

Pour sa part, L'UNCAF ne souhaite aucun compromis sur la sécurité.

Car oui, sanctionner induit une attention plus importante de l'équipage sur un sujet qui n'est pas sécuritaire, et donc qui agit au détriment de la sécurité.

Et si cette situation ne dérange personne à l'ACNUSA car leurs fonctionnaires ne seront jamais responsables de rien en matière de sécurité, cela nous dérange car nos membres et nos pilotes sont responsables de la sécurité de leurs vols.

L'UNCAF va officiellement mettre en cause le fonctionnement de L'ACNUSA en interpellant les institutions françaises et européennes en charge de la sécurité du transport aérien, car mettre une pression économique sur des pilotes dans des phases de vol où l'attention doit être à son maximum à la conduite du vol, est de nature à introduire une dimension dangereuse et irresponsable.

Le transport aérien est une affaire sérieuse où la sécurité est l'enjeu majeur.

⁽²⁾ <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2017/2017675QPC.htm>



L'UNCAF interpelle madame la ministre des Transports et monsieur le Premier Ministre en demandant l'ouverture d'une commission d'enquête sur l'impact sécuritaire des mesures financière à l'encontre des compagnies sur des infractions pendant les phases d'approches et de départ des avions, avec un moratoire immédiat sur toutes les sanctions envisagées ou prononcées pour relâcher la pression anormale sur toutes les situations en approche ou au décollage.

Des pilotes, des formateurs, des responsables des opérations vols, des responsables de la sécurité des vols de compagnies et également des chefs d'entreprise devront pouvoir s'exprimer pour que l'état prenne conscience du danger, puisque la DGAC ne s'émeut pas de cette dérive sécuritaire Malheureusement

Nous contacter : Tel : + 33 1 73 79 18 01
 Mail : contact@uncaf.fr
 Fax : + 33 8 90 34 69 00

Nous connaître : www.uncaf.fr